

ATTESTATION D'INSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

Je soussigné **Monsieur Bertrand COMBEMOREL**, Agissant en qualité de Directeur Général de la Société **Coopérative Agricole et Viticole BOURGOGNE DU SUD**, société Coopérative Agricole à capital variable dont le siège social est 6 Avenue du Président Borgeot à 71350 VERDUN SUR LE DOUBS, inscrite au RCS de CHALON S/SAONE sous le n° 778 556 423,

ATTESTE QUE

- Adhérent n° : 00053283
 - DME A.F GROS
 - 21630 POMMARD
 - N° de Siret : 38396734600016
- Date Création du compte : 21/06/2004

Est propriétaire au 23/05/2024 des parts suivantes :

	Parts sociales A	Parts Sociales d'Epargne
Nombre de parts	758	2 337
Valeur unitaire de la part	2 €	2 €
Valeurs des parts détenues	1 516,00 €	4 674,00 €

(Après décision de l'Assemblée Générale du 08/12/2023, et avant remboursements postérieurs au 23/05/2024)

Et est bien inscrit en tant que tel dans les registres du capital social de la Coopérative,

Et a reçu au titre des intérêts aux parts de l'exercice 2022 - 2023, les sommes suivantes :

	Parts sociales A	Parts Sociales d'Epargne
Intérêts aux parts bruts	40,93 €	106,38 €
Intérêts après prélèvement (*)	40,93 €	106,38 €

(*) : Les intérêts sur les parts sociales d'épargne sont soumis, pour les personnes physiques, depuis le 1^{er} janvier 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30% soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A Verdun / Doubs, le **23/05/2024**